

## Evénements à venir (suite)

### Apéro-débat : Pourquoi voter aux élections européennes

Le Centre d'information Europe Direct de Colombey-les-Belles et l'Association Familles Rurales du Pays de Colombey organisent un temps d'échange : Pourquoi voter aux élections européennes?

Ce temps de débat sera organisé sous forme d'un apéro convivial :

Le mercredi 27 mars à 18h,  
Salle des mariages de la mairie de Colombey.

Le 26 mai 2019, les Français seront appelés aux urnes, pour élire leurs 79 députés qui siégeront au Parlement européen, la deuxième plus grande assemblée élue démocratiquement au monde ! A l'heure, où beaucoup s'interrogent sur le véritable rôle de l'Union européenne, le Centre d'information Europe Direct Citoyens & Territoires Grand Est, avec le soutien de la Région Grand Est et des Conseils Départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, vous propose des rencontres informelles pour échanger et débattre sur « Pourquoi voter aux élections européennes ? ».

En tant qu'Européens, nous sommes confrontés à de nombreuses problématiques, de la crise migratoire au changement climatique en passant par le chômage des jeunes et la protection des données privées. Nous vivons dans un monde de plus en plus mondialisé et compétitif. Aussi, le référendum sur le Brexit a montré que l'Union européenne n'est pas un projet inébranlable. Beaucoup considèrent la démocratie comme acquise, pourtant celle-ci ne cesse de se fragiliser.

Confrontés à tous ces défis, quelle Europe souhaitons-nous ? Je décide : (cette fois) je vote ! Cette rencontre informelle est déclinée sous la forme de quiz, présentation interactive et échanges sur l'actualité et les politiques européennes.

Entrée libre et gratuite. Inscription recommandée auprès de Familles Rurales au 03.83.52.06.49

N'hésitez pas à partager l'info...

On compte sur vous...

7 conseillers municipaux sont présents (2 pouvoirs ont été remis).

Florent Moinier est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.



### Dans ce numéro

Les délibérations  
des 22 février (absence de quorum) et 26 février 2019  
Questions diverses  
Les événements à venir

## Délibérations :

### 1. Approbation des comptes de gestion du receveur municipal.

Le conseil a approuvé les comptes de gestion 2018 pour les budgets eau et commune.

### 2. Compte administratif 2018 « Eau »

Le conseil a voté le compte administratif du budget Eau. La section de fonctionnement présente un excédent de 36.525,47 € ; la section d'investissement présente un déficit de 17.359,20 €. Ce montant est affecté au BP 2019 au compte 001 en dépenses d'investissement et au compte 1068 en recettes et la somme de 19.166,27 € est reportée en section de fonctionnement.

### 3. Compte administratif 2018 « Commune »

Le conseil a voté le compte administratif du budget de la commune. Le résultat fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 173.347,56 € et un déficit en section d'investissement de 78.520,96 €. Le reste à réaliser s'élève à 26.702 € en dépenses et à 38.180,10 € en recettes.

La somme de 78.520,96 € est affectée au compte 001 en dépenses et la somme de 67.042,86 € est affectée au compte 1068 en recettes (section d'investissement).

La somme de 106.304,70 € est affectée au compte 002 en recettes en section de fonctionnement.

#### **4. Paiement de factures avant vote du budget primitif**

Le Maire informe les conseillers que les budgets primitifs ne seront votés qu'en avril prochain. Cependant, des factures d'investissement sont parvenues en mairie et doivent être réglées. Il s'agit de factures pour des panneaux de signalisation pour un montant total de 758,68 € et d'une facture pour la fourniture et la pose d'un tampon sur avaloir pour un montant de 900 €. L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales autorise ce paiement avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal accepte le paiement des factures susvisées avant le vote du budget primitif et s'engage à inscrire les crédits en section d'investissement au compte 2152 pour ces deux investissements.

#### **5. Mise à disposition d'un terrain à l'ESAT**

Le Maire informe les conseillers que l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT ex CAT) a sollicité la mise à disposition d'une partie du terrain situé à l'arrière du dernier hangar construit rue des Cités et cadastré C1128. La superficie est de 92 a 32 ca. L'ESAT a sollicité un nouveau bornage. La parcelle C1128 deviendra la parcelle C1129 pour 22 a 61 ca et C1130 pour 69 a 34 ca (écart – 37).

Le Conseil Municipal accepte de mettre à la disposition de l'ESAT la parcelle C1129.

#### **6. Approbation du plan de bornage rue du moulin**

Le Maire informe les conseillers qu'à la suite des travaux d'adduction d'eau potable rue du Moulin, le Maire et les riverains concernés ont voulu régulariser la délimitation de leurs parcelles qui ne correspondaient pas du tout à la situation réelle. Un géomètre a été sollicité pour régulariser la situation, prestation prise en charge par la commune pour un montant de 1.560 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la modification du parcellaire cadastral et du procès-verbal de délimitation.

### **Informations diverses :**

- **Elections européennes** : le scrutin se tiendra le dimanche 26 mai prochain. Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 mars en ligne ou jusqu'au samedi 30 mars (11 h) en mairie. Compte-tenu de la création du répertoire électoral unique (un identifiant national pour chaque électeur), de nouvelles cartes électorales seront distribuées en avril-mai.
- **Plan local d'urbanisme intercommunal** : dans le cadre du PLUi, le règlement est consultable en mairie. Afin de répondre à vos interrogations et recueillir vos avis, des permanences en présence des techniciens seront organisées aux dates et horaires suivants :
  - 18 mars de 15 h à 19 h 30 en mairie de Colombey-les-Belles
  - 19 mars de 15 h à 19 h 30 en mairie de Vannes-le-Châtel
  - 20 mars de 15 h à 19 h 30 en mairie de Blénod-les-Toul

### **Événements à venir**

**Loto** : organisé par la MJC, il a lieu ce samedi 9 mars. Ouverture des portes à partir de 19 h 00. Entrée libre. Buvette et restauration rapide.

**Vide-greniers** : il aura lieu le dimanche 5 mai 2019. Informations à suivre prochainement.